



5 - Donner accès à la photothèque

La diffusion d'un fonds documentaire consiste à assurer la mise à disposition des documents dans le(s) bon(s) format(s) aux différents utilisateurs.

ePhoto propose différentes possibilités de diffusion : par partage de dossier, par envoi de média par e-mail, sur support optique, sur un serveur à distance ou encore par exploitation de galerie (widget).

De même, le choix du format des médias diffusés dépend des besoins des utilisateurs.

Une politique de diffusion bien réfléchie permet de mettre à disposition le bon document dans le bon format avec le bon moyen de diffusion.

Il est nécessaire d'élaborer une stratégie de diffusion dès la mise en place de la photothèque. Pour cela, il faut établir :

- Les différents profils d'utilisateurs (professionnels ou non, leur zone géographique, les raisons pour lesquelles ils ont besoin des médias...).
- Les différents statuts de médias (libres de droits, réservés à une utilisation en interne...).

- Prendre en compte les différentes possibilités techniques de diffusion (par mail, téléchargement direct, partage de dossier...).

NB : Bien sûr, il ne faut pas diffuser les médias dont la photothèque ne détiendrait pas les droits.

Bien gérer les collections

ePhoto donne la possibilité de créer des collections permettant de gérer la diffusion des médias en fonction des typologies de médias présents dans la médiathèque. Par exemple, il est possible de créer une collection regroupant les médias « libres de droits » et une autre collection pour des médias ayant une diffusion limitée.

La gestion de ces collections peut être dynamique. ePhoto permet la création et la suppression de collection facilement. On peut ainsi créer des collections qui répondent à des besoins spécifiques : par exemple, une collection provisoire dans le cadre d'un projet limité dans le temps.

Pour cela, il faut que les administrateurs de la médiathèque organisent un suivi des besoins des utilisateurs. Il s'agit de créer des collections pertinentes, mais aussi de ne pas les multiplier sans raison et surtout de penser à les supprimer dès qu'elles ne sont plus utiles.

Le principe de base d'une solution full web : le partage

ePhoto est une solution full web et permet un mode de diffusion simplifié qui est le partage. Plutôt que d'envoyer des fichiers par e-mail ou sur un support optique, il est possible de partager une sélection avec d'autres utilisateurs.



L'avantage est de ne pas avoir à multiplier les fichiers tout en autorisant les collaborateurs à travailler sur la même collection ePhoto. En cas de modification de la collection, il sera possible de la signaler par l'envoi d'un e-mail via ePhoto.

On peut également partager une sélection de médias avec un utilisateur non inscrit à la photothèque : un e-mail envoyé via ePhoto et contenant un lien direct vers la sélection permettra à cet utilisateur de consulter les médias. C'est le permalien.

Le système de collections permet de maîtriser la circulation des médias en fonction de besoins spécifiques.

Astuce : Pour une bonne diffusion, il faut privilégier la fonction de partage. Elle permet une diffusion plus rapide et plus simple. De plus, cela évite le risque de perdre en qualité d'image en copiant et recopiant le même fichier.

Les autres modes de diffusion

1 Téléchargement direct par l'utilisateur

Il est possible pour l'utilisateur inscrit de faire une recherche, puis une sélection des médias qui l'intéressent. En fonction de ses droits, il pourra directement télécharger ces médias en haute ou basse définition.

2 Téléchargement après commande

ePhoto permet un contrôle du téléchargement des médias par l'utilisateur. Pour accéder au téléchargement, il devra obtenir une autorisation de téléchargement en remplissant un formulaire de commande. Cette autorisation prendra la forme d'un e-mail contenant un lien direct vers sa sélection.

Ce processus a pour intérêt de maîtriser exactement la diffusion du média.

Gérer les groupes d'utilisateurs et leur accès personnalisé

ePhoto gère les utilisateurs par groupe ; pour chaque groupe, des droits différents sont accordés. Ainsi, certains groupes pourront visualiser les médias mais pas les télécharger ; un autre groupe pourra télécharger après en avoir fait la demande en ligne (via un formulaire) ; enfin un autre groupe pourra quant à lui télécharger directement des fichiers en haute définition.

Astuce : Il est possible de créer autant de groupes d'utilisateurs que nécessaire avec pour chaque groupe, un responsable. De cette manière, chaque service (au sein duquel on désignera un chef de groupe) peut avoir son propre espace de travail dans la photothèque tout en ayant une base commune.

Il faut définir des groupes d'utilisateurs homogènes et leur accorder des droits en fonction de l'utilisation qu'ils vont faire des médias. ePhoto permet d'affiner ces droits en accordant un accès restreint à certains médias pour des utilisateurs spécifiques.



	UTILISATEUR	PRODUCTEUR DE MÉDIAS	CHEF DE GROUPE	ADMINISTRATEUR	PRESTATAIRE
BIBLIOTHÈQUE	Rechercher	●	●	●	●
	Consulter	●	●	●	●
	Télécharger	●	●	●	●
SÉLECTION	Recadrer	●	●	●	●
	Créer un album	●	●	●	●
	Visualiser les données EXIF	●	●	●	●
	Attacher une pièce jointe	●	●	●	●
ÉDITION	Exporter	●	●	●	●
	Visualiser la fiche descriptive	● ⁽³⁾	●	●	● ⁽³⁾
	Importer	●	●	●	● ⁽²⁾
	Retoucher	●	●	●	● ⁽²⁾
	Indexer	●	●	●	● ⁽²⁾
	Publier	●	●	●	● ⁽²⁾
ADMINISTRATION	Gérer les comptes utilisateurs	●	● ⁽¹⁾	●	●
	Gérer les groupes de mots clés	●	●	●	●
	Gérer les collections	●	● ⁽¹⁾	●	●
	Gérer les champs descriptifs	●	●	●	●
	Gérer les filigranes	●	●	●	●
Statistiques	●	●	●	●	●

(1) Les collections créées par le chef de groupe ne sont visibles que par les membres du même groupe et l'administrateur.

(2) Les prestataires peuvent être des agences de communication, des photographes, des clients... Tous extérieurs à l'organisation. Ils peuvent avoir les mêmes droits qu'un utilisateur, producteur de médias ou chef de groupe.

(3) Personnalisable selon les droits.